

# Hydroliennes dans le golfe du Morbihan retour sur le dossier en 10 dates clefs

*Le Telegramme 12-07-2023*

## 23 novembre 2014 - Ségolène Royal veut une hydrolienne dans le golfe du Morbihan



*Photo : François Destoc*

En déplacement dans le Parc naturel régional du golfe du Morbihan, Ségolène Royal, alors ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, annonce qu'elle va demander une étude pour implanter une turbine hydrolienne dans le courant de la Jument, situé entre l'île Berder et celle de la Jument. «Je vais demander une étude. L'état d'esprit est mûr. (...) C'est une énergie permanente, quasi gratuite et sans pollution visuelle puisque c'est en profondeur. Nous maîtrisons ces technologies. Il y a des PME françaises qui en fabriquent», explique la ministre lors de sa venue en Bretagne.

## 25 novembre 2014 - François Goulard répond à Ségolène Royal : une annonce «irresponsable»



*Photo : François Destoc*

Suite à l'annonce de la ministre Ségolène Royal sur l'implantation d'une hydrolienne, François Goulard, alors président du conseil général du Morbihan, lui répond : «Quand un ministre annonce l'implantation d'une hydrolienne à un endroit précis comme celui-ci, sans rien connaître des conditions, c'est de l'irresponsabilité totale. C'est la manifestation d'un manque de sérieux ! (...) Lancer cette idée sans évoquer la nécessité d'une étude sur les conséquences sur la faune, la sédimentation et la vitesse du courant, c'est du Ségolène». L'ex-président tenait également à préciser qu'une étude était déjà en cours avant l'annonce de Ségolène Royal.

## 5 janvier 2017 - Hydroliennes : quels impacts sur la nature et les activités



Photo : Le Télégramme

professionnels de la mer, cette seconde étude a pour objectif d'évaluer les impacts sur la faune, la flore et les activités humaines.

Trois ans après les divergences Royal-Goulard, le dossier hydrolien revient sur la table. Cette fois-ci, c'est le syndicat départemental d'électricité, Morbihan Energies, qui reprend la main avec une nouvelle réflexion portant sur l'impact environnemental. Une commission consultative réunit alors les principales collectivités territoriales : l'Ademe, le syndicat ostréicole, le comité des pêches, l'UBS et l'entreprise Sabella, spécialisée dans l'hydrolien. Suite aux premières contestations des plaisanciers et des

## 30 janvier 2018 - Deux sites à l'étude entre l'île Berder et l'île Longue



Photo : Le Télégramme

Les choses se précisent ! Dans son étude, lancée en 2017, Morbihan Energies évoque deux spots pour l'implantation des hydroliennes. «Près de l'île Berder et au sud de l'île Longue, deux zones se sont révélées intéressantes. Ces deux sites ont un intérêt du fait de la vitesse de leurs courants et de leur profondeur (plus de 23 mètres)», précisent à l'époque Mouncef Sedrati, géologue au Laboratoire géosciences océan de l'UBS (Université de Bretagne sud).

## 24 juin 2021 - L'entreprise Sabella répond aux détracteurs du projet

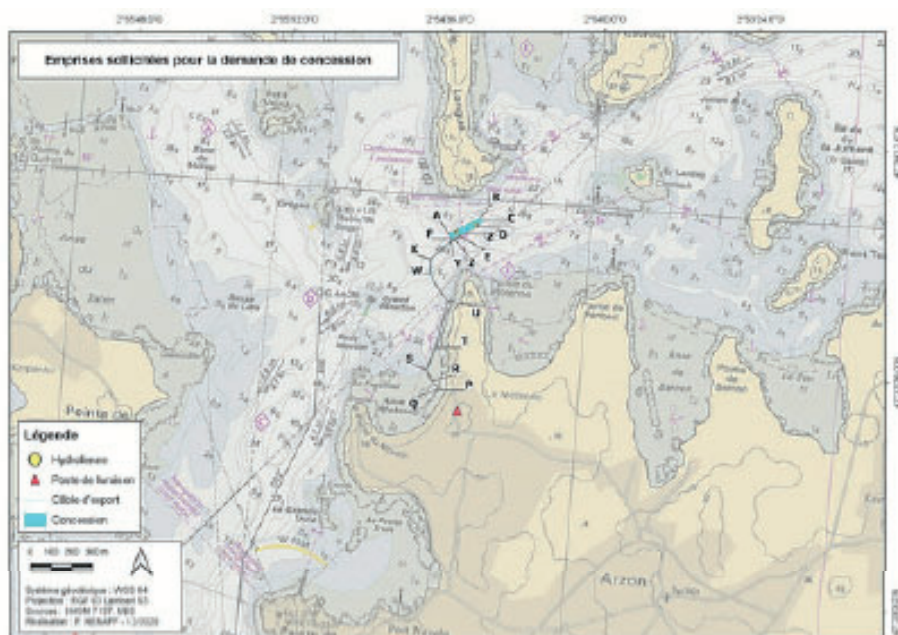


Photo : Entreprise Sabella

Face aux inquiétudes des pêcheurs et des plaisanciers, Thomas Archinard, de Sabella, le concepteur des turbines, et Mouncef Sedrati, géomorphologue du littoral à l'UBS leur répondent. Pour ces derniers, «les deux hydroliennes seront posées sur le fond, entre 22 et 30 mètres de profondeur selon la marée. Il y aura donc au minimum huit mètres de hauteur d'eau au-dessus des pales. Même les bateaux de la Semaine du Golfe, qui ont un grand tirant d'eau, passeront aisément à marée haute».

## 26 août 2021 - L'autorité environnementale émet deux recommandations

Photo : Le Télégramme



La haute autorité environnementale entre dans la boucle en jugeant «très complète» l'étude d'impact du projet hydrolien présentée par Morbihan Hydro Énergies (MHE), société créée à l'initiative de la société Sabella et de 56 Énergies. L'autorité recommande principalement de mieux décrire le type et le linéaire d'herbiers affectés et de poursuivre leur suivi au-delà de 2025 afin d'évaluer leur restauration. Et aussi de compléter les bilans relatifs à

l'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre.

## 13 juillet 2022 - Top départ pour l'enquête publique



Photo : Le Télégramme

Le projet d'expérimentation des deux hydroliennes dans le golfe doit franchir une étape importante, celle de l'enquête publique. Du 13 juillet au 12 août 2022, le dossier était consultable dans les mairies d'Arzon et Larmor-Baden. Le projet présenté intégrait les modifications demandées à l'été 2021 (slide ci-dessus) par la haute autorité environne-

## 21 septembre 2022 - Le commissaire enquêteur émet un avis défavorable



Photo : Entreprise Sabella

Le rapport du commissaire enquêteur sur le projet hydrolien se conclut par un avis défavorable, tant sur la demande de concession du domaine public que de la demande d'autorisation environnementale. Le commissaire enquêteur étaye l'avis qu'il soumet au préfet en soulignant que «l'hydrolien n'a pas démontré sa capacité à déployer une réelle industrie d'énergie renouvelable» et que «l'hydrolien marin restera une technologie expérimentale ou de «niche»»

## 13 décembre 2022 - Vers un avis favorable du préfet du Morbihan pour le projet



Photo : Bertrand Le Bagousse

Mardi 5 décembre, les membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) ont donné un avis favorable à la pose de deux hydroliennes dans le courant de la Jument, pour une durée de trois ans. «En 30 ans de Coderst, je n'ai vu qu'une fois le préfet prendre un avis contraire à celui de ce conseil. Ce serait une surprise qu'il le fasse sur ce dossier», confiait un participant.

## 2 janvier 2023 - Le préfet du Morbihan dit oui aux hydroliennes dans le Golfe

Pas de surprise ! Comme le prévoyait les membres du Coderst, le préfet du Morbihan Pascal Bolot a bien suivi leur avis et signé, le 2 janvier, un arrêté autorisant l'implantation à titre expérimental de deux hydroliennes dans le golfe du Morbihan. Les associations opposées au projet ont maintenant quatre mois pour déposer un recours.



Photo : Le Télégramme

## 2 mai 2023 - Un collectif de six associations attaque le projet



6 associations d'usagers ou de protection de l'environnement déposent un recours devant le Conseil d'État pour annuler l'autorisation par le préfet d'immerger les deux hydroliennes expérimentales. On trouve au sein de ce collectif la fédération d'associations de protection de l'environnement du golfe du Morbihan, les Amis du golfe, l'Unan 56, le club subaquatique les Vénètes, la Gaule vannetaise et la fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

## 7 juillet 2023 - Une septième association conteste les hydroliennes dans le golfe



Un second recours est déposé devant le Conseil d'État, porté, cette fois-ci, par une seule association, celle des pêcheurs du golfe du Morbihan (APGM). « Il y a des risques pour la circulation des espèces, pour la faune et la flore, des risques de perturbation des courants avec les turbines, qui pourraient accélérer l'envasement du golfe », estime Bernard Fenart, de l'APGM. L'association avait commencé par adresser un recours gracieux au préfet, qui n'avait pas donné de réponse.